

# → BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

Code RNCP : 36773

## Durée :

- Formation alternée sur deux ans
- De septembre à juin
- 735 h de formation en centre en 1<sup>ère</sup> année  
puis 720 h en 2<sup>ème</sup> année  
soit 20 ou 21 semaines en centre par an
- 1 120 h / 1 085 h en entreprise par an  
soit 32 ou 31 semaines (congés payés compris)

**Lieu :** Mont Saint Aignan

## Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Pratiques sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

## Coût de la formation :

Formation gratuite pour l'apprenti-e  
Prise en charge du coût de la formation par les  
opérateurs de compétences  
+ d'informations sur [cfa.naturapole.fr](http://cfa.naturapole.fr)

## Contact gestionnaire de contrat :

 **Tél. 02 35 12 26 26**  
 **[cfa.fauville@educagri.fr](mailto:cfa.fauville@educagri.fr)**  
 **32 rue Alfred Kastler**  
**76130 Mont Saint Aignan**  
 **[www.cfa.naturapole.fr](http://www.cfa.naturapole.fr)**

## Métiers du végétal : Alimentation, ornement et environnement

Ce diplôme est également accessible  
en formation continue ou en VAE ([naturapole.fr](http://naturapole.fr))

### Objectifs de la formation

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole «Métiers du végétal» est un diplôme de niveau 5 qui permet à son-sa titulaire d'être capable de :

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- Construire son projet personnel et professionnel
- Communiquer dans des situations et des contextes variés
- Conduire des systèmes de cultures spécialisées
- Conduire des milieux de systèmes de cultures spécialisées
- Organiser le travail dans le système de production
- Proposer un pilotage stratégique du système de production
- Accompagner au changement

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet.

### Conditions d'admission

Pour être admis-e en formation, le-la candidat-e doit :

- Etre âgé-e de moins de 30 ans ;
- Etre titulaire soit : d'un BTA, d'un bac professionnel, d'un bac général ou technologique ;
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait par inscription sur le portail « **Parcoursup** » et par un entretien avec l'équipe des formateurs-trices en charge des enseignements, au cours d'une commission d'admission organisée au CFA. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations et le projet professionnel des candidat-es.

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.



## Contenu de la formation

Matières générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement au projet personnel et professionnel</li> <li>• Organisation économique, sociale et juridique</li> <li>• Technique d'expression et de communication</li> <li>• Langue vivante - Anglais</li> <li>• Education physique et sportive</li> <li>• Traitement de données</li> <li>• Technologies de l'information et du multimédia</li> </ul>
Matières professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés, filières et territoires</li> <li>• Pilotage de l'entreprise horticole</li> <li>• Fonctionnement des agrosystèmes horticoles</li> <li>• Conduite d'expérimentation et de processus de production horticole</li> <li>• Génie des équipements horticoles</li> <li>• Organisation du travail et gestion des ressources humaines</li> <li>• Formation en milieu professionnel</li> <li>• Enseignement d'initiative locale : voyage d'étude</li> </ul>

## Evaluation - Validation

La formation fait l'objet :

- D'un contrôle continu en cours de formation (CCF)
- D'une évaluation finale

Le diplôme national du Brevet de Technicien Supérieur Agricole est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus par le-la candidat-e aux contrôles en cours de formation d'une part, et lors de l'examen terminal d'autre part.

## Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen (2019-2023) : 88.9 %
- Taux d'emploi (à 6 mois, sortants 2021) : 100 %
- Taux moyen de satisfaction (2019-2023) : 77.27 %

## Rémunération

Année / Classe \ Age	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

### Contact gestionnaire de contrat :

📞 Tél. 02 35 12 26 26  
✉️ [cfa.fauville@educagri.fr](mailto:cfa.fauville@educagri.fr)

📍 32 rue Alfred Kastler  
76130 Mont Saint Aignan  
🌐 [www.cfa.naturapole.fr](http://www.cfa.naturapole.fr)



[cfa.naturapole.fr](http://cfa.naturapole.fr)